MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 14/10/2026

Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 13 octobre 2026 à 20h30

Date de Convocation : 08.10.26 Nb de conseillers en exercice : 11
Date d'Affichage : 08.10.26 Présents : 08 Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Angélique, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, CHAUVIN Romain.

Excusés : BERR Julia (procuration donnée à Valérie GERVAIS)
JANOD Nelly (procuration donnée à Guy PIETRIGA)
ARIZMENDI Lucas (procuration donnée à Claude PONCET)

Secrétaire de séance : Elodie GAILLARD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du mardi 08 septembre 2026 : sans observation

1 Vente parcelle AA 129 – M. BENTO et Mme SAILLARD (délibération)

Pour accéder à la haie mitoyenne entre la plaque commémorative et leur domicile, les employés intercommunaux étaient obligés de traverser leur propriété. M. BENTO et Mme SAILLARD ont sollicité le maire pour acquérir, sur la parcelle communale cadastrée AA 129 une bande de terrain de 34 m² sis derrière le monument. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de vendre les parcelles au prix de 2 € T.T.C le m² soit 68 € T.T.C. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur. Il aura la responsabilité d'assurer l'entretien et la taille de la haie.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le maire à détenir tous pouvoirs pour signer les actes authentiques de vente

2 Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2027 (délibération)

• Le Maire rappelle au Conseil municipal que :
• la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de DOMPIERRE SUR MONT, d'une surface de 230.52 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;
• cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 15/12/2025. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

• la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.
En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2027 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées et des chablis.

Assiette des coupes pour l'année 2027 :
En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'ONF présente pour l'année 2027, l'état d'assiette des coupes résumé dans le tableau suivant :

Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
5i	2.14	IRREGULIER	HETRES
5rl	0.25	E2	HETRES
6rl	0.85	E2	HETRES
7ar	6.76	E2	SAPINS
8ar	6.22	AMELIORATION	SAPINS
9ar	4.85	AMELIORATION	SAPINS
10ar	3.77	AMELIORATION	SAPINS
11ar	5.76	AMELIORATION	SAPINS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix sur 11 :

• Approuve l'état d'assiette des coupes 2027 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
• Autorise le Maire à signer tout document afférent.

En outre le Conseil municipal :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre et autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

3 Affouage 2026-2027 (délibération)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :
- Destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 33a.34a.35a.36a d'une superficie cumulée de 12ha à l'affouage sur pied ;
- Arrête le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;
- Désigne comme bénéficiaires solvables (garants) :
  - Didier GAY,
  - Mathias BERNARD
  - Jean-Louis GUYOT

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

4 City stade approbation (délibération)

La commune de Dompierre dispose d'une aire de jeux depuis de nombreuses années. L'augmentation des jeunes dans la population a montré la nécessité d'actualiser cet aménagement. Une mise aux normes s'avérait indispensable. Suite à l'étude réalisée, les conseillers ont délibéré pour approuver la création d'un city stade. »

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour faire une proposition :
- SATD : terrain multisport OPTIMO tubulaire : 38 298.50 € H.T.
- AGORESPACE : terrain multisport 250 acier bois : 58 704.00 € H.T.
- AMC DIFFUSSION : terrain multisport METALUPAST : 58 781.20 € H.T.

Après avoir examiné les différentes propositions sur les critères suivants : qualité des matériaux, prix, conformité a la demande de la commune, la commission jeunesse et sports propose de sélectionner l'offre SATD. La robustesse, la simplicité d'entretien, la compétence de la représentante de l'entreprise ont été appréciées. Une subvention de 10 000 € a été accordée par Terre d''Emeraude Communauté. Une demande de DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) ne semble pas opportune en ce moment. L'accent sera mis sur la rue de la Forêt.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'offre SATD et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette opération et à informer les différentes entreprises.

5 Aire de jeux sécurisation (délibération)

Parallèlement au city stade, il convient d'assurer la sécurité autour de l'aire de jeux car les barrières en rondins existantes sont en très mauvais états. La société Verpillat sera consultée. Le périmètre protégé reste à définir.
A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

6 Demandes de subvention école de PDF (délibération)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un voyage scolaire à Prénovel / les Crozets, du 20 mai 2026 au 21 mai 2026, l'école primaire du Chanois sollicite une participation financière de la commune pour venir en aide aux familles. Il propose d'attribuer la somme de 20 € par élève pour les classes de GS et CP.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité une participation de 20 € par élève. 3 enfants de Dompierre sont concernés, 60 € seront donc ouvert en crédits au compte de subvention.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'un séjour scolaire à Lyon du 27 janvier 2027 au 29 janvier 2027, l'école primaire du Chanois sollicite une participation financière de la commune pour venir en aide aux familles. Il propose d'attribuer la somme de 50 € par élève pour les classes du CE1 au CM2. Cinq enfants de la commune sont concernés. Le coût pour les parents est de 185 € pour un enfant.
Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité une participation de 50 € par élève. 250 € seront ouvert en crédits au compte de subvention.

7 Réfection voirie « Rue de la Forêt »

Sollicitée par la commune, l'agence départementale a rendu un dossier très complet pour la réfection totale de la voirie et les aménagements des abords. Cependant certains éléments méritent d'être revus. L'étude ne prévoit pas la création d'une bande de roulement en enrobé sur la totalité de la rue. Un complément d'information a été demandé. En conséquence la délibération de lancement de l'opération est remise à un prochain conseil.

8 Changement des ordinateurs maire et secrétariat (délibération)

L'ordinateur de la mairie ne supporte plus les nouvelles versions informatiques. Une demande a été faite auprès du Sidec pour mise en concurrence.

Il en va de même l'ordinateur portable de la mairie. Son remplacement s'avère indispensable, plusieurs fournisseurs seront sollicités par Romain CHAUVIN, responsable informatique de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

9 Point à temps et enrobé à froid diverses rues

Afin d'assainir la voirie et de réparer fissures et trous en divers endroits de la commune, une entreprise spécialisée a été contactée. Le devis n'a pas été fourni en temps utile. Il s'agit de travaux d'entretien courant qui ne nécessitent pas de délibération, les crédits étant ouverts au budget.

10 Pause promenade marcheurs « aux crochets »

Pour les nombreux marcheurs de la commune, l'aménagement d'une halte-pause est prévue au lieudit « Aux crochets » avec table et bancs. Cependant le tracé d'une desserte de la rue de la Forêt n'est pas encore définitif à cet endroit. Le projet est ajourné dans l'attente de plus amples informations.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT
10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

Questions diverses :

1) *Volets appartements communaux*

Les volets ont été posés et donnent satisfaction.

2) *Visite cuisine suite rénovation*

Les travaux d'amélioration de la cuisine communale sont presque terminés. Le résultat est très satisfaisant.
Merci aux membres de la commission « salle des fêtes » pour ces travaux.

3) *Arrêté de circulation lotissement de la Rippe*

Afin d'assurer la sécurité des usagers et pour permettre le bon déroulement des travaux de viabilisation, il est nécessaire de réglementer la circulation Rue de la Rippe. La circulation sera interdite ponctuellement et occasionnellement « Rue de la Rippe » à partir du 12 octobre 2026 jusqu'au 30 novembre 2026. Une déviation sera mise en place. Les riverains ont reçu une lettre les invitant à accueillir les personnels des entreprises avec bienveillance et courtoisie. La municipalité s'excuse des nuisances inhérentes à ce type de travaux. Ces travaux vont dans le sens de l'intérêt communal.

4) *Arboretum*

Sans objet. Pas rendez-vous possible actuellement avec la responsable ONF. Sujet reporté.

5) *Coffret Enedis – Lotissement l'Aubépine*

A la demande du maire, Enedis est intervenue rapidement afin de sécuriser le coffret dans l'attente d'une réparation définitive.

6) *Eclairage Bertin*

Le maire précise qu'il n'a pas été sollicité pour l'éclairage nocturne.
Néanmoins une étude est lancée pour l'implantation d'un candélabre dans la petite impasse des Pignons. Une solution d'éclairage solaire pourra être envisagée.

7) *Bande signalétique bord de route*

Le conseil examine les possibilités de faire ralentir les véhicules, en particulier sur la RD470, rue du 11 Juillet 1944. Un marquage au sol est envisagé en même que les travaux de la Rue de la Forêt.

La séance est levée à 23h30.